

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

**PAC** 

Question écrite n° 95557

#### Texte de la question

M. Bernard Carayon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire à la suite du déplacement du Président de la République à Isserpent (Allier) le 25 novembre 2010. Lors de cette visite, il a tenu à rassurer les agriculteurs sur la prochaine réforme de la politique agricole commune. Il y a notamment défendu une « agriculture régulée », une PAC plus juste, évoquant les problèmes de compétitivité au sein de l'Europe. Il souhaiterait connaître la méthode que le Gouvernement va promouvoir pour ces objectifs.

#### Texte de la réponse

Les négociations sur la politique agricole commune (PAC) post 2013 viennent de s'engager à l'échelle communautaire. La Commission européenne a présenté le 18 novembre 2010 les grandes lignes de sa position qui guideront l'élaboration des propositions législatives prévues mi-2011. Jouant un rôle moteur dans le débat européen sur l'avenir de la PAC, la France et l'Allemagne ont élaboré une position commune, signée le 14 septembre 2010. Ce document, soutenu par plusieurs de nos partenaires, représente la position officielle du Gouvernement français. La France et l'Allemagne y exposent les principes clés pour une PAC forte et modernisée après 2013, disposant de ressources à la hauteur de ses ambitions. L'enjeu est de préserver le modèle européen d'agriculture auquel nous sommes attachés et de donner une réponse adaptée etlégitime aux défis de la sécurité alimentaire, de la volatilité des prix et des revenus, de la compétitivité des exploitations agricoles, de la préservation de l'environnement, du changement climatique et de l'équilibre des territoires. Pour ce faire, il est essentiel que la future PAC continue à reposer sur deux piliers complémentaires, permettant de favoriser la compétitivité et la durabilité du secteur agricole. Elle devra garantir l'existence d'un cadre de régulation adapté, afin de donner aux producteurs les capacités de faire face à l'accroissement de la volatilité des prix, dans un contexte international en pleine évolution. À ce titre, certains instruments de marché devront être modernisés et l'organisation des filières améliorée, en renforçant les organisations de producteurs et les interprofessions. Par ailleurs, il est indispensable de maintenir le rôle central des aides directes, qui permettent de soutenir et de stabiliser le revenu des agriculteurs, et de rémunérer la fourniture de biens publics. Enfin, le volet territorial de la PAC devra être consolidé, reposant sur la contribution du secteur agricole à l'économie rurale, en particulier dans les zones défavorisées. Au cours des semaines et mois à venir, à l'occasion des prochaines échéances, la France continuera à porter les positions affirmées dans la déclaration commune franco-allemande et à défendre auprès de ses partenaires la légitimité et l'importance de l'agriculture pour le projet politique européen.

#### Données clés

Auteur: M. Bernard Carayon

Circonscription: Tarn (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 95557 Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE95557

Rubrique : Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire **Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 2010, page 13413 **Réponse publiée le :** 18 janvier 2011, page 455